



Violences volontaires

Par **Lola8761**, le **06/11/2020** à **11:47**

Bonjour

J'ai gardée une petite fille pendant quelques années à partir de ses 4 ans à domicile. Même si je n'ai pas d'agrément et que j'ai fais ça au noir, je savais très bien m'occuper d'elle.

Cependant je ne la garde plus depuis maintenant 6mois vu que je suis en formation. Et la j'apprends que sa mère veut m'attaquer en justice pour avoir affliger à sa fille des blessures volontaires physiques et psychologiques.

Je n'ai jamais frappée la petite elle n'est jamais rentrée chez elle avec le moindre bleu et la maman en question n'a même pas de certificat médical attestant des sois disant blessures qu'elle décrit.

Et pourtant, la fille dit apparemment à sa mère que j'étais méchante avec elle. A vérifier encore car lorsqu'elle était avec moi elle était aux anges et la plus heureuse quand je la gardais tout se passait bien. Allez savoir si c'est pas sa mère qui lui a monté la tête à lui dire que j'étais méchante pour que la petite le répète..

Comment me défendre face à de telles accusations ? Comment ne pas être condamner à tort ? Car ce sont quand même des accusations graves et sans fondements !

Merci beaucoup!

Par **morobar**, le **06/11/2020** à **11:52**

Bonjour,

[quote]

Et la j'apprends que sa mère veut m'attaquer en justice

[/quote]

Vous n'évoquez pas d'audition par les forces de l'ordre (police, gendarmerie...) DOnc pour l'instant e ne sont que des histoires sans fondement.

[quote]

Comment ne pas être condamner à tort

[/quote]

Ici on vit dans un pays de droit et non de l'arbitraire.

Par **Lola8761**, le **06/11/2020 à 11:58**

Si j'ai été convoqué pour audition. J'ai dit la vérité tout ce que je pouvais dire pour le défendre mais bon... est ce que un juge peut se fonder juste sur les dires de la petite ?

Car sa mère a dû la manipuler pour lui faire dire que j'étais méchante c'est pas possible!!

Par **Marck_ESP**, le **06/11/2020 à 12:29**

Bonjour

Et tout cela, sans constat médical ?

Par **Lola8761**, le **06/11/2020 à 12:36**

Oui cela fait quelques mois que je ne garde plus la petite. Elle a décidée de porter plainte récemment. Et elle n'a aucun constat médical qui prouve n'importe quelle lésion juste les dires de la petite mais je suis sûr que c'est elle qui a dû la manipuler..

Par **morobar**, le **06/11/2020 à 16:31**

Bonjour,

Il vous reste toujours la possibiité de porter plainte à votre tour du chef de diffamation et/ou dénonciation calomnieuse.

Par **Lola8761**, le **06/11/2020** à **18:20**

Je ne risque pas de condamnation sans certificat médical de sa part ? Ou c'est à l'appréciation du juge ?

Par **Marck_ESP**, le **06/11/2020** à **18:28**

La parole finale sera celle du juge, effectivement, mais comme dit Morobar, vous pouvez aussi contre-attaquer.

Par **Lola8761**, le **06/11/2020** à **19:08**

Ma peur c'est d'être reconnue coupable à tort.. je ne sais pas si le juge croira la partie adverse mais bon elle a que les dires de sa petite qu'elle a sûrement dû manipuler... pas de certificat médical.. et elle m'attaque au bout de plusieurs mois sur ça la plainte n'a été déposée que récemment...

Des auditions de mon entourage peuvent elles être faites pour prouver ma bonne foie et que les membres de mon entourage me défende sur le fait que je ne suis pas quelqu'un qui afflige des violences aux autres?

Par **Lola8761**, le **09/11/2020** à **18:30**

Des réponses à m'apporter ?

Par **Marck_ESP**, le **09/11/2020** à **18:38**

selon vous, quelles vraies raisons auraient poussé une mère à manipuler sa fillette pour qu'elle mente en vous accusant...

Par **Lola8761**, le **10/11/2020** à **01:53**

J'espère que vous ne sous entendez pas que ces allégations sont vraies.

Concernant les témoignages de mon entourage ça peut aider le juge à connaître un peu mieux ma personnalité non ?

Parce que cette personne est une ancienne amie à moi. On s'est disputée tout récemment et

on a mis fin à notre amitié. Et du coup j'ai appris son dépôt de plainte contre moi alors que cela fait des mois que je ne garde plus sa fille. Oui c'était bien au noir du coup comme c'était mon amie..

Que lui faudrait il de son côté (certificats médicaux photos preuves.???) pour qu'un juge puisse pencher en sa faveur et la croire ?

Parce que de mon côté je n'ai rien pour prouver ma bonne foie et ma bonne conduite.. mis à part le fait qu'elle s'attaque à moi soudainement des mois plus tard sans la moindre preuves mais. Bon..

Par **morobar**, le 10/11/2020 à 07:29

Bonjour,

[quote]

pour qu'un juge puisse pencher en sa faveur et la croire ?

[/quote]

Comme vous le pensez, des preuves, certificats...Tout est bon en tant que preuve, à l'appréciation du juge.

Par **nihilscio**, le 10/11/2020 à 10:33

Bonjour,

Pour mettre toutes les chances de votre côté, prenez un avocat.

Actuellement, dès qu'il s'agit de violence sur des enfants ou d'agression sexuelle, la personne accusée, bien qu'elle soit de droit présumée innocente, est en fait en très mauvaise position.

Ne comptez pas trop sur les témoignages.

Par **BrunoDeprais**, le 10/11/2020 à 11:29

Bonjour

Vous êtes dans une affaire délicate.

Je ne connais pas l'âge de l'enfant, mais le tribunal pourrait demander une expertise médicale du type psychiatrique afin de démêler le vrai du faux chez l'enfant, ça ne devrait pas être bien

compliqué pour un psy.

Un avocat est vivement conseillé.

Par **Lola8761**, le 10/11/2020 à 12:59

Merci pour tout vos conseils. Mais sachant qu'elle a aucunes preuves de son côté, elle peut être pris au sérieux sans preuves quand même ?

Je n'ai pas envie de finir en prison sans raisons valables et sans preuves contre moi.. ou juste pour les dires d'une petite à cause de sa mère..

Par **Marck_ESP**, le 10/11/2020 à 21:47

""On s'est disputée tout récemment et on a mis fin à notre amitié""

Voici le genre de précision à apporter dès l'exposé du sujet, pour permettre aux juristes de comprendre.

Si vous étiez reconnue coupable par un juge, vous risqueriez une sanction, des dommages et intérêts, mais la prison est - à mon sens - exclue.

Par **Zénas Nomikos**, le 16/11/2020 à 15:01

Bonjour,

vous pouvez avoir la conscience tranquille. Si vous n'avez jamais porté la main sur la petite c'est impossible que vous soyez condamnée à quoi que ce soit.

J'ai plutôt l'impression que la victime dans l'histoire ce soit en réalité, vous-même.

Il y aurait matière à plainte pour dénonciation calomnieuse mais ça c une autre histoire.

Attendez-vous à recevoir un avis de classement sans suite.

Dans votre cas, l'avocat ne sert à rien du tout car votre meilleure défense c'est la vérité, rien que la vérité et toute la vérité.